



COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC

COMMUNIQUÉ DU 25 SEPTEMBRE 2025

**MODIFICATION DES DIRECTIVES DE LA COUR SUPÉRIEURE
POUR LE DISTRICT DE TERREBONNE
(en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2025)**

Veillez noter que des modifications seront apportées aux directives de la Cour supérieure pour le district de Terrebonne. Ces modifications entreront en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2025.

Ces directives sont disponibles sur le site internet de la Cour supérieure du Québec :

<https://coursuperieureduquebec.ca/division-de-montreal/districts-judiciaires/terrebonne-saint-jerome>

Faits saillants

Articles 5.1 et 5.3 Juge en son cabinet

Ajout des modalités concernant une demande urgente pour ordonnance de protection (art. 515.1 et ss C.p.c.)

Articles 10.1 et 10.2 Demande de remise

Uniformisation de l'adresse courriel de la coordination regroupé sous l'adresse coordination.cs.sj@judex.qc.ca

Article 13.2 Demande pour autorisation de soins

Ajout du formulaire prescrit ([Annexe Terrebonne 11](#))

Article 14.10 Pratique civile

Ajout des modalités du projet pilote civil-commercial

Article 15.6 Pratique familiale

Changement du titre « Projet pilote » par « SAGE »

Article 22.3 Demande par défaut

Clarification quant aux dossiers référés au greffe pour la preuve.

Article 30.1 Expertise psychosociale

Précision ajoutée quant aux demandes d'expertises psychosociales

Article 37.4 Demande urgente (Chambre commerciale)

Précision ajoutée quant à l'application de l'article 5.6 aux demandes urgentes en Chambre commerciale.

Article 51 Coordonnées utiles

Ajout de l'adresse courriel pour la réservation d'équipements.

Article 53 Annexes (District de Terrebonne)

Ajout de l'Annexe Terrebonne 11 : Formulaire de réservation_Demande pour autorisation de soins.

Élise Poisson, j.c.s.

Juge coordonnatrice du district de Terrebonne

coordination.cs.sj@judex.qc.ca